

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 novembre 2017 portant désignation des
membres de la Commission de gestion des emplois pour les
maîtres de religion et les professeurs de religion de
l'enseignement officiel subventionné**

A.Gt 09-05-2022

M.B. 18-08-2022

Le Gouvernement de la Communauté française

Vu le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, tel que modifié, et notamment ses articles 92 et 103;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié, notamment l'article 78, § 1^{er}, 17^o ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Au 1^{er} tiret de l'article 1^{er} de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots «Mme Suzanne COLLET» sont remplacés par les mots «M. François FARVACQUE»,

- les mots «Mme Nathalie DEWEZ» sont remplacés par les mots «Mme Catherine LIESSE» ;

- les mots «Mme Marie DI CARA LAVALLE» sont remplacés par les mots «Mme Michèle BRAIPSON».

Article 2. - Au 1^{er} tiret de l'article 2 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots «Mme Suzanne COLLET» sont remplacés par les mots «M. François FARVACQUE»,

- les mots «Mme Nathalie DEWEZ» sont remplacés par les mots «Mme Catherine LIESSE» ;

- les mots «Mme Marie DI CARA LAVALLE» sont remplacés par les mots «Mme Michèle BRAIPSON».

Article 3. - Au 1^{er} tiret de l'article 3 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots «Mme Suzanne COLLET» sont remplacés par les mots «M. François FARVACQUE»,

- les mots «Mme Nathalie DEWEZ» sont remplacés par les mots «Mme Catherine LIESSE» ;

- les mots «Mme Marie DI CARA LAVALLE» sont remplacés par les mots «Mme Michèle BRAIPSON».

Article 4. - Au 1^{er} tiret de l'article 4 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots «Mme Suzanne COLLET» sont remplacés par les mots «M. François FARVACQUE»,

- les mots «Mme Nathalie DEWEZ» sont remplacés par les mots «Mme Catherine LIESSE» ;

- les mots «Mme Marie DI CARA LAVALLE» sont remplacés par les mots «Mme Michèle BRAIPSON».

Article 5. - Au 1^{er} tiret de l'article 5 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots «Mme Suzanne COLLET» sont remplacés par les mots «M. François FARVACQUE»,

- les mots «Mme Nathalie DEWEZ» sont remplacés par les mots «Mme Catherine LIESSE» ;

- les mots «Mme Marie DI CARA LAVALLE» sont remplacés par les mots «Mme Michèle BRAIPSON».

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 9 mai 2022.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-Ch. SIMON